Colmar-Berg, le 25 août 2022

Administration communale de
Colmar-Berg

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 11 août 2022 (No 1/2022/0190/177) le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé la SA GOODYEAR DUNLOP TIRES OPERATIONS à déplacer et exploiter au sein de son site, sis avenue Gordon Smith à Colmar-Berg un dépôt d'azote cryogénique d'une capacité totale de 152.000 litres.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire,